

RAPPORT N° 94/3-12
au Conseil Municipal

OBJET

EXPROPRIATION DE DIVERS TERRAINS
NECESSAIRES A LA REALISATION D'UN COLLEGE AU CHAUDRON

Une analyse récente des effectifs des collèges du secteur est de la Commune fait apparaître la complète saturation des établissements de la Jamaïque, des Deux-Canons et des Alizés.

Une projection à l'horizon de l'an 2000 confirme la nécessité d'implanter un nouveau collège au Chaudron.

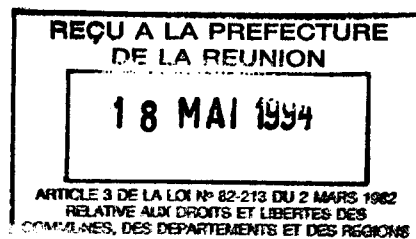
La libération prochaine par la Région de l'Annexe du Lycée Professionnel de Moufia occupant une partie du site de l'Ecole Michel Debré constitue une excellente opportunité pour ce projet, toutefois insuffisante quant à la superficie disponible (environ 2 800 m²).

C'est ainsi que l'emprise du futur établissement devra être étendue et inclure deux parcelles contiguës dont les références sont mentionnées en Annexe et appartenant aux propriétaires y indiqués.

Compte tenu de l'importance du projet et de la nécessité de maîtriser ces terrains dans les meilleurs délais, je vous demande de m'autoriser à recourir à la procédure d'expropriation à l'encontre des propriétaires concernés.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Pour le Maire absent
Le 1er Adjoint
Alain ARMAND



DELIBERATION N° 94/3-12
du Conseil Municipal
en séance du samedi 7 mai 1994

OBJET

**EXPROPRIATION DE DIVERS TERRAINS
NECESSAIRES A LA REALISATION D'UN COLLEGE AU CHAUDRON**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Sur le RAPPORT N° 94/3-12 du Maire ;

Vu le rapport de Jean IVOULA, 14ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Ecoles, Urbanisme et Finances ;

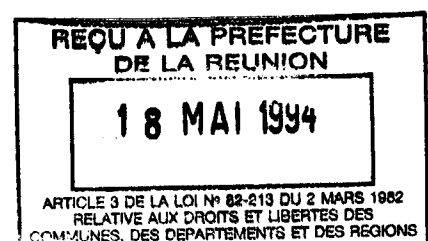
Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS
(2 abstentions -dont 1 vote par procuration-)**

Autorise le Maire à mettre en oeuvre la procédure d'expropriation à l'encontre des divers propriétaires mentionnés en Annexe dont les terrains sont concernés par le projet de réalisation d'un nouveau collège au Chaudron.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 11 MAI 1994

Pour le Maire absent
Le 1er Adjoint
Alain ARMAND



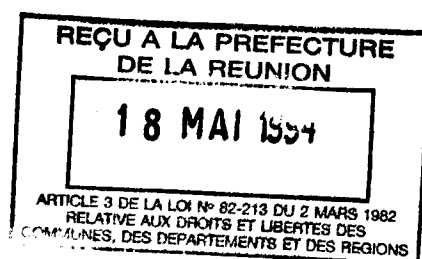
ANNEXE A LA DELIBERATION N° 94/3-12
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN SEANCE DU SAMEDI 7 MAI 1994

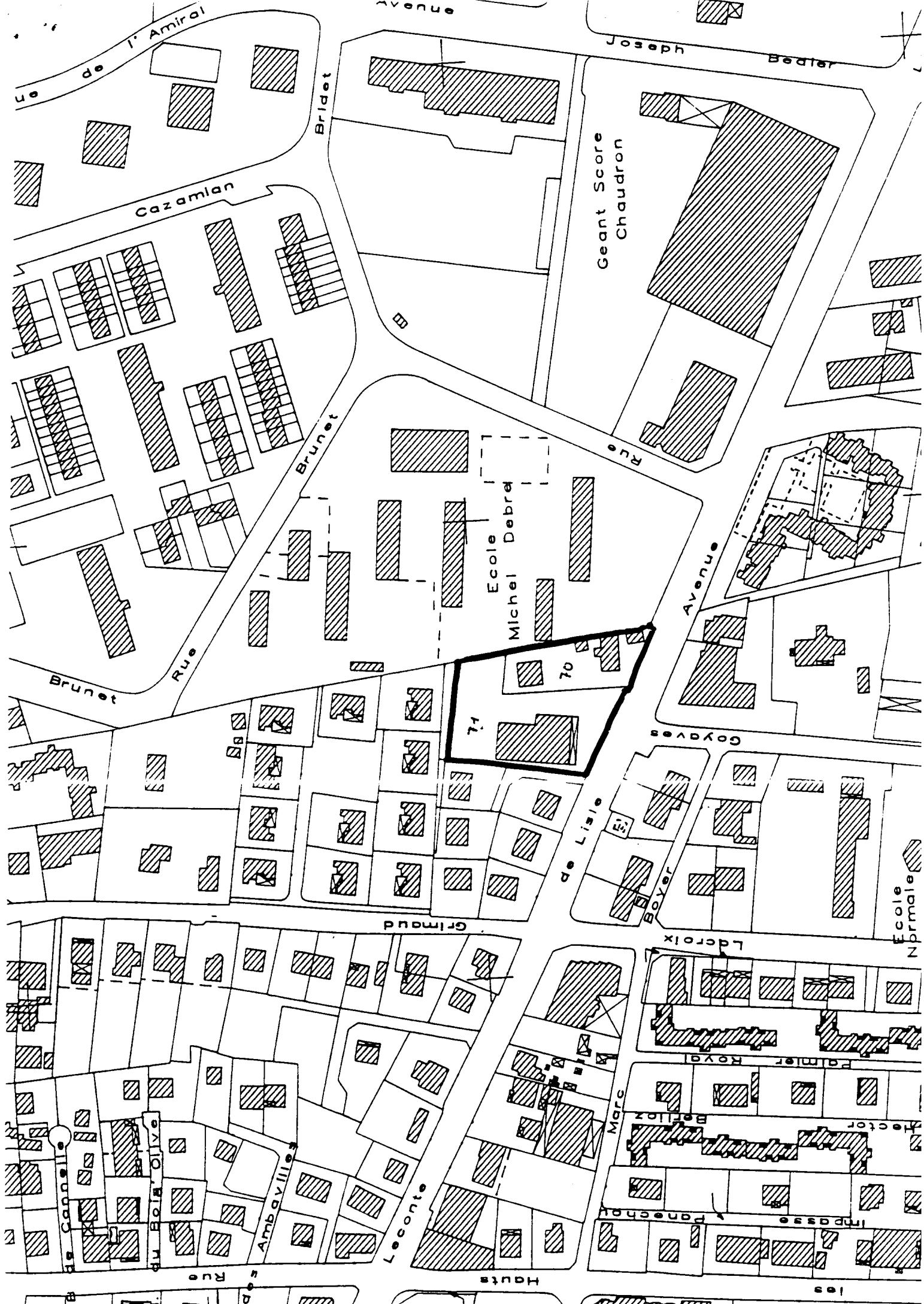
Expropriation de divers terrains nécessaires à la réalisation
d'un nouveau collège au Chaudron

Références cadastrales	Superficies	Propriétaires
BE 70	1 245 m ²	Evenor TOUNIA Rose Marie TOUNIA
BE 71	2 652 m ²	Michel FOYAM

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du samedi 7 mai 1994
et annexé à la Délibération n° 94/3-12

Pour le Maire absent
Le 1er Adjoint
Alain ARMAND





Rue de l'Amiral

Avenue Joseph Badier

Rue Cazamian

Avenue Geant Score Chaudron

Rue Brunet

Ecole Michel Debre

Avenue de Lisie

Rue Brunet

71, 70

Avenue Goyaves

Avenue Cannelle, Avenue du Bois Olive, Avenue Ambavilles, Avenue Hauts, Avenue 105, Avenue 106

Avenue Grimoud, Avenue Leconte

Avenue Lacroix, Avenue Palmier Royal, Avenue Theodor Belfort, Avenue Poncegnol, Avenue Impasse, Avenue Marc, Avenue Ecole Normale